

Finkelstein, Gilles (France)

[Original : français]

Note verbale

L'Ambassade de France présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties et, se référant à sa note ICC-ASP/9/S/CBF/10, a l'honneur de l'informer que le gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Gilles Finkelstein, actuellement Premier conseiller à la chambre régionale des comptes de Poitou-Charentes, à sa réélection au poste de membre du Comité du budget et des finances (CBF) de la Cour Pénale Internationale lors des élections qui se tiendront à New York, du 6 au 10 décembre 2010, à l'occasion de la neuvième session de l'Assemblée des Etats Parties.

Comme cette délégation l'avait indiqué à la Cour en 2007, lors de la présentation de ce candidat pour un premier mandat, la candidature de M. Finkelstein a été retenue pour cette élection conformément au paragraphe A de la résolution relative à la procédure de présentation des candidatures aux élections des membres du Comité du budget et des finances.

Ainsi que l'indique son curriculum vitae, M. Gilles Finkelstein remplit les qualités requises au paragraphe 2 de l'annexe à la résolution portant création du Comité du budget et des finances.

Nommé à la Chambre régionale des comptes de Poitou-Charentes en 1999, il a été par ailleurs inspecteur principal des douanes, Conseiller hors classe et rapporteur à la Commission nationale de déontologie de la fonction publique d'Etat, substitut du Procureur de la République au Tribunal de grande instance de Poitiers et de Tours, puis Premier conseiller à la Chambre régionale des comptes de Poitou-Charentes. M. Finkelstein possède donc pleinement les compétences et l'expérience requises par les résolutions de l'Assemblée des Etats parties dans le domaine des finances et de la comptabilité, ainsi que l'expérience du procès pénal.

Plus particulièrement, M. Finkelstein pourra pleinement faire valoir lors d'un second mandat l'expérience qu'il a acquise depuis deux ans dans le cadre des travaux du Comité du budget et des finances de la Cour.

[...]
